

No. 399.

1re Session, 5e Parlement, 18 Victoriae, 1854-5.

BILL.

Acte pour amender de nouveau l'acte intitulé :
*Acte pour mieux régulariser le mode
d'octroyer des licences aux aubergistes et
trafiquants de liqueurs fortes dans le Bas
Canada, et pour réprimer plus efficacement
l'intempérance.*

Reçu et lu la 1ère fois, mardi, 17 avril,
1855.

Seconde lecture, vendredi, 20 avril, 1855.

Mr. Sol. Gen. Ross.